

TRI-actu

Editorial



Des avancées significatives

La révision du plan départemental des déchets ménagers du Val d'Oise a été close par l'Arrêté Préfectoral du 22 juillet 2002. Il a marqué – et marque toujours – une étape importante dans la mobilisation collective pour la défense de l'environnement.

Ce plan coordonne, depuis plus d'un an, l'ensemble des actions tant des pouvoirs publics que des organismes privés, permettant d'atteindre des objectifs de réduction, de recyclage, de valorisation agronomique ou énergétique des déchets à travers la mise en place de filières de traitement.

En 2002, TRI-ACTION a collecté près de 42 000 tonnes de déchets ménagers. Le Syndicat Intercommunal a un taux, respectable, de 25% de valorisation de ces déchets (journaux, magazines, emballages, plus compostage des déchets verts). C'est un pourcentage qui doit être amélioré.

En mai 2004, la nouvelle déchetterie de Bessancourt-Taverny ouvrira ses portes (coût des travaux : 800 000 euros H.T) et le Syndicat aura ses propres bureaux remplaçant les Algecos utilisés actuellement.

Sauf à connaître une progression exponentielle du prix de la collecte et de celle du traitement, avec un taux amélioré de valorisation, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2004, ne devrait pas augmenter plus que le coût général de la vie.

Ces efforts de gestion, qui traduisent la volonté de tous les élus et de leurs administrés, pour remettre à nos héritiers une planète propre, ne peuvent être couronnés de succès que par les actions de civisme quotidien de chacun de nous, mais aussi par le maintien de subventions d'organismes dont c'est la mission.

Maurice Boscavert
Président du syndicat TRI-ACTION
Maire de Taverny
Conseiller Général.

DECEMBRE 2003



une nouvelle déchetterie à Bessancourt pour le printemps 2004



Les élus du syndicat TRI-ACTION

Comment votre syndicat fonctionne-t-il ? :

Chaque commune adhérente au Syndicat a désigné deux conseillers municipaux pour siéger au Comité Syndical. Les décisions sont prises au sein de ce comité après le vote de l'ensemble des élus.

Les compte-rendu de ces comités sont régulièrement affichés sur les panneaux administratifs de votre mairie.



Jean-Pierre Bequet
(Maire)



Bernard Séragé

Auvers-sur-Oise



Patrick Barbe
(Maire)

Herblay



Claude Nicolas

Auvers-
sur-Oise



Jean-Pierre Pernot
(Maire)

Méry-sur-Oise



Michel
Van Rensbergen



Raymond Lavaud
(Maire, 2nd vice président)



Jacques Lépinette

Beauchamp



Jean-Christophe Poulet
(Maire, 1^{er} vice-président)



Françoise Laurent

Bessancourt

Herblay

Pierrelaye

Bessancourt

Déchetterie ●

Taverny

Beauchamp

Saint-
Leu-
la-Forêt



René Di Piazza



Jacques Vicogne

Franconville



René Bruneau



Dominique Morin

Pierrelaye

Franconville



Bernard Tailly
(Maire)



Martine Bernard

Frépillon



Jean Le Gac
(Maire)



Dominique Carage

Saint-Leu-la-Forêt



Maurice Boscavert
(Maire, Président)



Denis Caillié

Taverny

Vos déchets recyclés en 2002 : Quelles économies réalisées sur le syndicat Tri Action ?

Briques alimentaires : 58 tonnes soit



116 TONNES de BOIS ÉCONOMISÉES

Aluminium : 8,5 tonnes soit

8 ANS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE de 3 personnes économisées

Papier/Cartons : près de 3000 tonnes soit

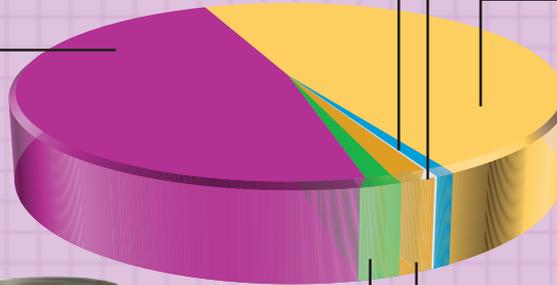


7500 TONNES de BOIS économisées

Verre : 3010 tonnes soit



80 CAMIONS DE SABLES ÉCONOMISÉS



Acier : 112 tonnes soit

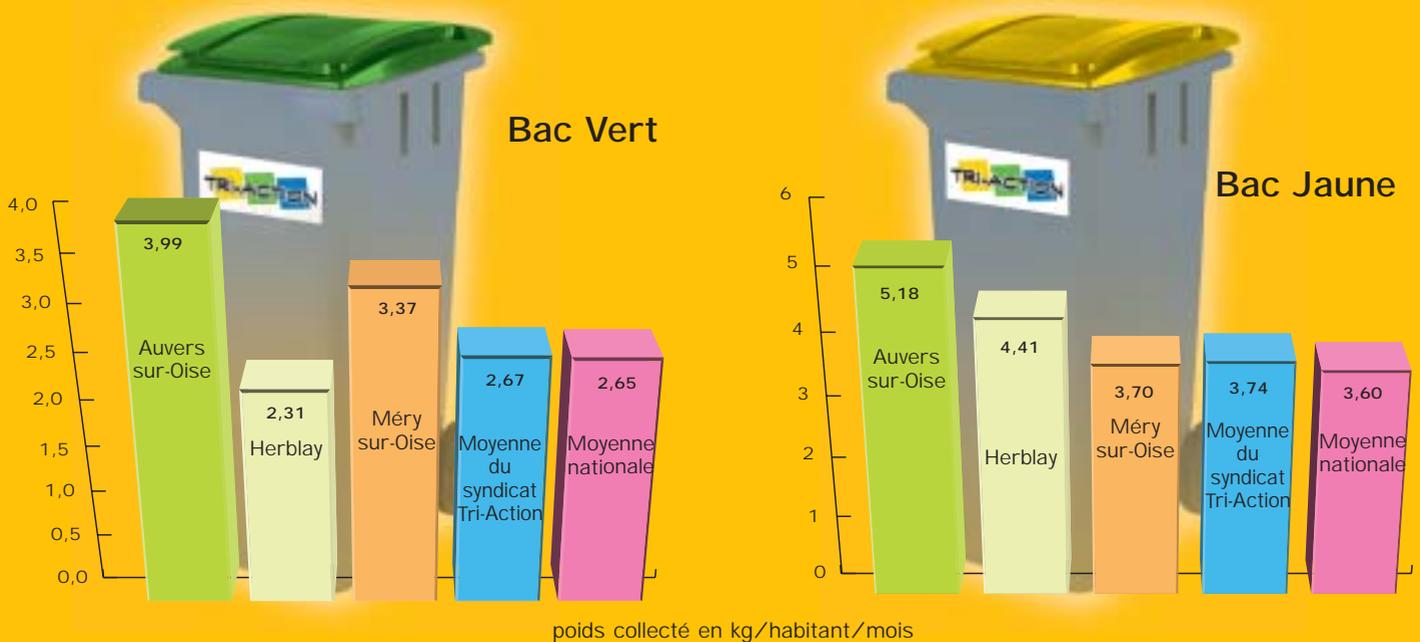
2,5 MILLIONS DE BOÎTES DE CONSERVE ÉCONOMISÉES

Plastique : 83 tonnes soit



58 TONNES DE PÉTROLE BRUT économisé

Auvers-sur-Oise, Herblay, Méry-sur-Oise les premiers résultats prometteurs



Bravo également à toutes les autres communes qui poursuivent leurs efforts !

une nouvelle déchetterie à Bes Ouverture prévue en

A quoi sert une déchetterie ?

Une déchetterie est un espace clos et gardienné destiné à recevoir des **déchets ménagers qui ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte** en raison de leur nature, de leur volume ou de leur poids.

Les usagers viennent y déposer leurs déchets dans des bennes spécifiques pour être ensuite dirigés vers des **filières de recyclage ou de valorisation**.

| Type de déchets | Filière |
|-------------------------|--|
| Déchets verts | Fabrication de compost |
| Ferrailles | Recyclage |
| Divers incinérables | Incinération avec valorisation énergétique |
| Papiers/Cartons | Recyclage |
| Verre | Recyclage |
| Huiles de vidange | Recyclage |
| Pneus | Valorisation en matériau routier |
| Déchets toxiques | Incinération avec valorisation énergétique |
| Divers non incinérables | Enfouissement |
| Gravats/Inertes | Enfouissement |

Elle permet également de freiner le développement des dépôts sauvages.

La déchetterie de Bessancourt fait peau neuve

Le syndicat avait construit en 1986 une déchetterie sur la commune de Bessancourt qui ne répond plus aux exigences réglementaires. Elle est actuellement en cours de reconstruction.

A partir du mois de mai 2004, les utilisateurs auront accès à un quai de déchargement composé de 12 bennes pour les déchets verts, les ferrailles, les divers incinérables, les divers non incinérables, les inertes, les pneus, les cartons. Des conteneurs pour le verre, le papier et les huiles de vidanges seront mis à votre disposition. Un local spécifique permettra d'accueillir les déchets toxiques.

Pendant les travaux

Une déchetterie provisoire est installée près de l'ancienne déchetterie. Les conditions d'accès et horaires d'ouverture restent inchangés.



sancourt mai 2004



Conditions d'accès horaires de la déchetterie

Seules les personnes habitant sur le territoire du Syndicat et se présentant avec une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois sont acceptées.

La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7 :

- De 10h à 18h du 1^{er} octobre au 31 mars,
- De 10h à 20 h du 1^{er} avril au 30 septembre.

La Tarification :

POUR LES PARTICULIERS

ACCES GRATUIT

Sans limite de poids :

- Végétaux triés
- Cartons triés
- Journaux / magazines triés
- Verre trié

Accès gratuit mais limité :

- Déchets toxiques maximum 3 litres/apport
- Batteries (1 maxi par apport)

Dépôt < 200 kg/apport :

- Ferraille
- Gravats / inertes
- Divers

ACCES PAYANT

Dépôt > 200 kg/apport

- Ferraille
120 € TTC/tonne
- Gravats / inertes
48 € TTC/tonne
- Divers
120 € TTC/tonne

Pneus (limités à 4 pneus par apport)

- pneus sans jante
3 € TTC/pneu
- pneus avec jante
6 € TTC/pneu

Définitions :

- Déchets toxiques (huiles, bases, acides, produits phytosanitaires, solvants, peintures, etc.).
- Divers (matelas, sommiers, appareils électroménagers, meubles, objets encombrants).

POUR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

| Déchets | Coût € TTC/tonne |
|----------------------------|------------------|
| Cartons triés | 24 |
| Ferraille triée | 120 |
| Gravats / inertes triés | 48 |
| Végétaux triés | 78 |
| Divers | 120 |
| Verre trié | Gratuit |
| Journaux / magazines triés | Gratuit |

les Enfants et le Tri



L'année scolaire 2002-2003 nous a permis en réalisant des journées d'animations de rencontrer plus de 1.000 élèves toujours aussi passionnés, curieux et investis. Nous avons remis à chaque élève un diplôme du QUI-TRIBIEN pour les féliciter de leur participation.

Nous tenons à remercier les enfants pour l'intérêt qu'ils portent à l'environnement, au tri et au recyclage et leurs enseignants pour leur accueil.

L'objectif des animations scolaires est de familiariser les enfants mais aussi leurs parents au geste du tri en leur faisant connaître les différentes filières de recyclage et la réutilisation des déchets recyclés.

Nous invitons tous les enseignants intéressés par des animations sur le tri pour l'année scolaire 2003-2004 à nous contacter au 0 800 511 202

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).



Pour un Tri efficace

Le guide « TRIER COMMENT » est l'outil indispensable qui répond à l'ensemble de vos questions. Conformez-vous aux indications et n'interprétez surtout pas ce guide. Cela vous évitera de commettre des erreurs.

Pour l'obtenir, vous pouvez contacter le numéro vert

N° Vert 0 800 511 202

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).



Les conseillers dans l'habitat collectif



les gardiens de la résidence Cadet de Vaux à Franconville lors de la campagne d'information d'octobre 2003

Il est possible de trier ses déchets en habitant en immeuble même si des contraintes existent (peu de place dans la cuisine, non utilisation du vide-ordures). Les résultats sur le syndicat le montrent.

Nous réalisons des actions d'informations dans les immeubles et sommes amenés à frapper à votre porte. N'hésitez pas à nous ouvrir : vous êtes informés de notre passage à l'avance par un affichage dans le hall d'entrée et possédons une carte d'accréditation.

Nous nous tenons également à la disposition des gardiens rencontrant des difficultés vis-à-vis du tri.

Bon à savoir !

Nous sommes également disponibles pour intervenir auprès d'autres publics. En effet, nous nous sommes déjà rendus dans des centres de loisirs mais aussi dans des résidences pour personnes âgées. Si vous êtes intéressés par une intervention de notre part, contactez-nous au numéro vert :

N° Vert 0 800 511 202

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Nous répondons à vos questions

Peux-t-on utiliser une poubelle pour mettre les déchets verts à la collecte au lieu des sacs en papier ?

OUI, à condition de ne pas mettre au préalable dans des sacs plastique mais directement en vrac dans la poubelle.

Les erreurs à ne pas faire

Ces plastiques de par leur nature, leur finesse ne sont pris en charge dans les filières de recyclage.



Sacs plastique



Films plastique entourant les packs

Voici des exemples de déchets qui ne vont pas dans le bac à couvercle jaune :



Ces bouteilles ne peuvent pas être recyclées car l'élimination des corps gras est difficile et ils altèrent la qualité du plastique recyclé.



Bouteilles d'huile en plastique

La colle pour les enveloppes, l'encre et la composition de ces papiers font qu'ils ne sont pas pris en charge par la filière de recyclage.



Enveloppes et papiers de bureau



Barquettes polystyrène

CES DECHETS SONT À METTRE DANS LE BAC POUR DECHETS RESIDUELS

Papiers cadeau, Vieux jouets quelle que soit leur matière, Les emballages de cadeaux mi-carton, mi-plastique.



Vieux jouets



Papiers cadeau

Suivez le guide : que faire en cas de :



Doute sur le geste de tri :

Pour toute question concernant le geste de tri, les dates de collecte, etc, contactez-nous au

► N° Vert **0 800 511 202**

Bac cassé : Si votre bac est cassé, vous pouvez contacter directement le service de maintenance des conteneurs indiqué à l'arrière de vos conteneurs à savoir le 01.40.87.90.02.

Bac trop petit ou trop grand :

Si votre bac est trop grand ou trop petit il est possible de l'échanger.

Pour cela, envoyez-nous votre demande écrite en précisant votre adresse, votre numéro de téléphone, la couleur du bac à échanger et le volume désiré.

Bac volé : Si votre bac a été volé, faites une déclaration de vol au commissariat et envoyez-la au syndicat pour procéder à son remplacement.

Notre adresse : Syndicat TRI ACTION
Zone industrielle - Route de Pierrelaye - 95550 BESSANCOURT
E-mail : tri-action@wanadoo.fr

Composter ses déchets verts

Le syndicat vous propose de vous équiper d'un composteur individuel pour vos déchets verts à un faible coût : 9 € pour un 300 litres et 18 € pour un 600 litres. Demandez le bon ce commande par téléphone au syndicat. **Profitez vite de ces tarifs attractifs** qui ne seront pas maintenus en 2004 puisque le syndicat n'aura plus de subventions.



Fiche pratique du Tri

Les Encombrants

La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte a lieu tous les mois ou tous les deux mois selon les communes. Cette collecte vous permet d'évacuer un grand nombre de vos objets encombrants mais pas tous. En effet certains de vos déchets doivent être déposés directement à la déchetterie.

oui

Je les dépose
devant ma porte

Electroménager :

four micro-ondes,
machines à laver,
gazinière, réfrigérateur,
hottes aspirantes,
chauffe eau, etc.

Literie : Sommier, matelas, lit.

Mobilier : Meubles de
cuisine et salle de bains,
étagères, sièges et
canapés.

Objets domestiques encombrants :

Valises, appareils
de gymnastique,
vélos, jouets, etc.

non

Je ne les dépose pas,
je les apporte à la
déchetterie

Pièces automobiles,

Pneus,
Batteries,
Matériaux de
démolition,
Huiles de vidange,

Bidons et pots de
peinture (même vidés),

Pièces très lourdes
(plus de 100 kg),

Pièces très longues
et larges (plus de
1,7 m. sur 1,7 m.)

